

III

PHILIPPE ARDANT

La mobilité des sièges de députés (1962-1978)

A quoi servent les élections législatives ? A choisir les députés. Proposition élémentaire dont on pourrait parfois douter, à lire, au lendemain des scrutins, les analyses généralement plus attentives à l'évolution des suffrages, aux transferts de voix, à la comparaison de l'électorat des formations politiques. Comme si l'élection était un vaste référendum à l'échelon national où la question posée porterait sur les préférences partisans des électeurs. Le résultat de l'opération électorale est négligé — même si on prend note du nombre global des sièges acquis par chaque parti — au profit de spéculations sur le comportement passé, présent et futur des électeurs. Or dans une vue réaliste, donc politique (?) des choses, ne comptent pas tant les voix obtenues aujourd'hui — on sait par exemple qu'une majorité de voix n'implique pas une majorité de sièges — ou celles attendues demain, que les sièges acquis sur lesquels on pourra s'appuyer pendant une législature.

Les élections de mars 1978 sont les cinquièmes organisées depuis la vraie naissance de la V^e République en 1962. En 1967, 1968, 1973, près de 1 900 sièges de députés ont été remis en jeu en France métropolitaine. Les données dont on dispose sont donc suffisamment fournies pour qu'on puisse essayer de rechercher des constantes et des variables dans la répartition des sièges, leur mobilité entre les coalitions, et les conclusions qu'elles suggèrent.

La présente note n'a pas l'ambition d'épuiser la matière. Elle se limitera à la France métropolitaine, la mobilité des sièges dans les

DOM-TOM n'ayant pas la même signification. De même on ne tiendra compte que des transferts de sièges entre la gauche, le centre et la majorité en 1967 et 1968, entre les partis du Programme commun d'une part et leurs adversaires d'autre part en 1973 et 1978 ; une étude plus affinée, au niveau des partis, enrichirait certainement les résultats. Nos remarques porteront sur l'importance de la mobilité, sa géographie et les caractères des transferts entre les camps (1).

Sur un plan purement quantitatif tout d'abord, la mobilité des sièges a été importante entre 1962 et 1978. Sur 1 884 sièges renouvelés 391 ont changé de camp soit en moyenne 20,78 % (2). Pendant les trois premières consultations la mobilité manifeste une remarquable permanence : 103 sièges en 1967, 113 en 1968, 104 en 1973, elle n'est jamais inférieure à 22 % des sièges mis en compétition. En 1978, en revanche, la stabilité est beaucoup plus accentuée : 71 sièges seulement passent à l'adversaire soit moins de 15 % (14,98). La longueur et la vivacité de la campagne électorale n'ont pas bouleversé l'image de la représentation parlementaire. Nouvelle tendance ou accident ? La réponse sera donnée en 1983.

La stabilité d'ensemble est beaucoup plus grande si on ne retient que les sièges qui passent pour la première fois d'un camp dans l'autre. A chaque scrutin en effet un certain nombre de sièges « transhument » régulièrement entre les coalitions et d'autres tombent pour la première fois. Comme il est normal le nombre de ceux-ci

TABLEAU 1
Mobilité des sièges (1967-1978)

<i>Année</i>	<i>Sièges métropolitains</i>	<i>Total des transferts</i>	<i>Transferts nouveaux</i>	<i>Transferts de sièges stables</i>
1967	468	103 (22 %)	103	22 %
1968	468	113 (24,15 %)	51 (45,13 %)	13,97 %
1973	473	104 (22 %)	36 (34,61 %)	11,28 %
1978	474	71 (14,98 %)	25 (35,21 %)	8,83 %
Total 1967-1978	(474)	391 (moyenne 20,78 %)	215 (45,35 %)	
Total 1973-1978	(474)	175	155 (32,70 %)	

(1) Les résultats sont ceux publiés par *Le Monde*. Les élections partielles ont été neutralisées.

(2) Si on se réfère à l'effectif de l'Assemblée nationale en 1978.

diminue d'une consultation sur l'autre 51 sur 103 en 1968, 36 sur 104 en 1973 et seulement 25 sur 71 en 1978. On assiste à un lent grignotage des situations acquises, progressivement de nouveaux sièges entrent dans le champ de la mobilité. Toutes les circonscriptions à travers le territoire ont vocation à changer un jour de camp. Le mouvement ne semble d'ailleurs pas devoir s'accélérer. Car si en 1978 la proportion des transferts nouveaux par rapport à l'ensemble des transferts (35,21 %) est plus élevée qu'en 1973 (34,61 %) cela manifeste essentiellement une certaine stabilisation des circonscriptions traditionnellement instables et non pas une déstabilisation accrue des circonscriptions stables. En effet en pourcentage en 1978, seulement 8,83 % des sièges jusqu'alors stables sont passés à l'adversaire alors que ce pourcentage était de 13,97 en 1968 et de 11,28 en 1973, résultats particulièrement peu élevés si on considère le nombre de sièges transférés. *La mobilité concerne en priorité toujours les mêmes sièges.*

Dans l'abstrait, au rythme moyen actuel (10,62 %) il faudrait 32 consultations électorales, soit cent soixante années, pour que l'ensemble des circonscriptions sauf 10 aient changé de camp ! On mesure la prime de situation des sortants dans le type actuel de scrutin.

TABLEAU 2

Départements concernés par les transferts

	1967	1968	1973	1978	1967-1978
Nombre	58	57	56	46	87
Pourcentage	61,70	60,63	59,57	48,42	91,57

Si on analyse ensuite la géographie des transferts on s'aperçoit qu'aux élections de 1967, 1968 et 1973 le nombre des départements où des sièges ont changé de camp est resté à peu près constant alors qu'il a décréu assez sensiblement en 1978, vérification supplémentaire de la stabilisation politique manifestée par les élections de mars. Surtout la constatation intéressante est la dispersion de ses transferts à travers les départements puisque, *depuis 1962, dans 87 départements sur 95 un siège au moins est passé dans un autre camp*, soit dans plus de 9 départements sur 10 (91,57 %). Les départements qui ont conservé une représentation de même tendance sont : les Alpes de Haute-Provence, l'Ariège, le Loiret, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Comme on le voit leur réparti-

tion géographique est irrégulière et ne permet pas de discerner de larges zones de stabilité totale. En sens inverse certains départements ont manifesté très peu de continuité dans leurs choix. La palme revient au Vaucluse et à l'Isère où sur 12 et 28 sièges renouvelés de 1967 à 1978, respectivement 8 et 16 sont passés à l'adversaire, soit 66,66 % et 59,14 %. Dans l'Indre et dans l'Hérault le taux de renouvellement est de 50 %, il est encore de 41,66 en Corrèze et de 39,50 dans le territoire de Belfort.

A Paris sur 124 sièges soumis à renouvellement un quart exactement (31) sont passés d'un camp à l'autre. Ici les renversements de situation dans les circonscriptions de l'Est contrastent avec la fidélité de celles de l'Ouest. Les départements du Nord (23,91) et du Pas-de-Calais (25) ont un taux voisin ou égal à celui de Paris.

TABLEAU 3

Avenir des sièges conquis

		<i>Perdus en</i>			
		1968	1973	1978	
<i>Conquis en</i>	1967	103	62 (60%)	3	7
	1968		113	65 (60 %)	14
	1973			104	24 (23 %)

Un classement est aussi possible par circonscription faisant apparaître la plus ou moins grande rapidité de rotation des sièges. Sur les 474 circonscriptions métropolitaines 215 ont changé au moins une fois de camp (45,35 %). Sur ce nombre 8 (1,68 %) ont changé à chaque élection depuis 1962 (3), 41 ont changé 3 fois (8,65 %) et 70 deux fois (14,76 %). Si d'ailleurs le siège gagné doit être ensuite reperdu, trois fois sur cinq ce changement se fait dès le scrutin suivant. Plus le temps s'écoule, plus le député, ou la tendance à laquelle il appartient, s'enracine : aspect de la prime au sortant. Ici encore 1978 fait exception : moins d'un sur quatre des sièges gagnés en 1973 ont été perdus les 12 et 19 mars (23,07 %). Ce qui confirme la *stabilisation des circonscriptions* traditionnellement instables déjà signalée.

(3) Côtes-du-Nord (1^{re}), Eure-et-Loir (2^e), Indre (1^{re}), Loire-Atlantique (2^e), Paris (10^e, 27^e, 30^e), Var (4^e).

L'étude des transferts entre les camps donne d'autres indications. Comme on pouvait le supposer, ces transferts ne sont jamais équilibrés, les gains d'un camp ne compensent jamais ses pertes. Mais le rapport gains/pertes peut varier considérablement. Les deux extrêmes sont fournis par les élections de 1968 et celles de 1978. En 1968 le déséquilibre est complet. La gauche perd 108 sièges sans en gagner aucun, alors que la majorité en conquiert 113 — dont 13 sur le centre — sans en concéder un seul. En 1978 le bilan est plus partagé : les 44 nouvelles conquêtes des partis signataires du Programme commun ne les empêchent pas d'abandonner 27 sièges à la majorité. Cette situation est à rapprocher de la diminution de la mobilité observée lors de ces élections. Elle suggère que les échanges entre les

TABLEAU 4
Transfert des sièges en 1967

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
PC	5 (1 au profit du centre)	28 (3 sur le centre)
FGDS, divers gauche PSU	6	42 (5 sur le centre) 3
UNR, RI, divers majorité	70 (5 au profit du centre)	24 (14 sur le centre)
Centre	22 (8 au profit de la gauche)	6 (1 sur le PC)
Total	103	103

TABLEAU 5
Transfert des sièges en 1968

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
PC	40 (2 au profit du centre)	0
FGDS et divers gauche PSU	57 (3 au profit du centre) 3	0 0
UDR, RI, divers majorité	0	108
Centre	13 (au profit de la majorité)	5
Total	113	113

camps seraient en raison inverse du nombre de sièges concernés. En d'autres termes plus les transferts seraient nombreux plus ils se feraient dans le même sens. L'hypothèse est renforcée par le fait qu'aux élections de 1967 et de 1973, où la mobilité a été forte, le rapport gains/pertes est très élevé : 68/10 dans les relations gauche/majorité en 1967 et 96/8 en 1973.

Les variations de la résistance du centre offrent aussi des enseignements. En 1967 et 1968 le déclin des formations du centre — refusant l'alliance à droite comme à gauche — est flagrant. 22 sièges sont perdus en 1967 (dont 14 au profit de la majorité) mais le centre réussit encore à gagner 6 circonscriptions (dont 5 sur la majorité).

TABLEAU 6
Transferts de sièges en 1973

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
Programme commun, PSU, extrême-gauche	8	96
Majorité, centre	96	8
Total	104	104

TABLEAU 7
Transferts en 1978

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
Programme commun, divers gauche	27	44
Majorité	44	27
Total	71	71

En 1968, 13 de ses sièges sont conquis par la majorité alors qu'il n'en conquiert que 5 sur une gauche aux abois et aucun sur la majorité. Mais, en 1973, la situation se renverse. La bipolarisation virtuelle, née de la signature du Programme commun, rapproche le centre de la majorité et les candidats se réclamant de lui enlèvent 18 circonscriptions à des députés de la majorité (plus 2 sur la gauche, 3 perdus). Ceci ne confirme-t-il pas l'existence d'une clientèle centriste ? La création de l'UDF en 1978 et son succès sont dans la ligne de cette analyse.

Enfin, l'examen de la date d'entrée d'une circonscription dans l'un des camps fait contraster la fidélité des bastions de la majorité avec la fragilité des positions de ses adversaires. Sur 276 circonscriptions détenues par la majorité en 1978, 186 lui appartiennent sans interruption depuis 1962 (67,40 %) alors que les formations du Programme commun ne peuvent revendiquer la même continuité que dans 71 cas sur 198 (35,86 %). *Les positions de la gauche sont donc beaucoup plus vulnérables que celles de la majorité.* La constatation prend toute sa portée si on tient compte de ce qui a été dit de la lenteur de l'érosion des situations acquises.

TABLEAU 8

Comparaison de la stabilité des sièges de la majorité et de l'opposition entre 1962 et 1978

	<i>Sièges obtenus (1978)</i>	<i>Stables depuis 1962</i>	<i>Pourcentage</i>
Majorité	276	186	67,40
Opposition	198	71	35,96

Ces remarques doivent être accueillies avec précaution. La période de référence est relativement brève, le système électoral utilisé n'est pas arrêté pour l'éternité, l'opinion peut connaître de brusques et profonds changements. Les extrapolations sont particulièrement fragiles ici.

Pourtant il est au moins une idée reçue qu'on serait tenté de reconsidérer : celle d'une France depuis vingt ans coupée en deux. Que recouvre finalement cette image ? Deux camps existent certes aujourd'hui, et de poids égal, mais ils ne se cantonnent pas sur leurs positions et se livrent au contraire une guerre de mouvement. Aucune ligne de partage ne résiste au flux et au reflux des consultations électorales, les deux partis ne restent pas identiques dans leurs composantes, pas plus que dans leur clientèle. Ils ne sont pas figés, ils se renouvellent aux dépens l'un de l'autre. La mobilité de la représentation témoigne de ces passages d'un camp à l'autre.

Si au plan national un camp monopolise un pouvoir dont son adversaire est exclu, à l'intérieur de chaque camp les représentants et leurs électeurs changent. Ceci devrait amener à nuancer singulièrement les conclusions tirées de la prolongation de cette coupure.